

 école supérieure en éducation de l'enfance	Pr369 - Procédure en cas d'échec au DDC3 – filières AC et EDE	
	Direction	07.07.2026

Lors d'un échec au DDC3, l'étudiant.e en dernière année peut choisir si il.elle se représente à la session de janvier-février ou de mai-juin.

À noter que l'étudiant.e doit être immatriculé.e et ne pas être en congé sur le semestre concerné par l'évaluation, conformément à la Re127¹.

Afin de garantir l'évaluation et notamment l'éventuel engagement de l'expert DDC, le.la FA et l'étudiant.e doit veiller à respecter le présent calendrier :

Quoi ?	Session de janvier-février	Session de mai-juin
1. Le.la FA La.la FA rappelle la présente procédure au moment de l'échec.	Au moment de l'échec	Au moment de l'échec
2. Le.la répondant.e au DDC Le.la répondant.e DDC envoie un message de rappel aux étudiant.e.s et FA concerné.e.s, précisant les délais liés à l'inscription et au dépôt du DDC3.	30 septembre	28 février
3. L'étudiant.e Dans les délais impartis, l'étudiant.e doit confirmer ou non son inscription à la session concernée, auprès de son.sa FA. <i>Passé le délai, il.elle ne peut plus être inscrit.e à la session concernée.</i>	30 octobre	15 mars
4. Le.la FA Si l'étudiant.e confirme son inscription, la.la FA : - confirme à l'étudiant.e son inscription, - vérifie avec le.la FPP si il.elle assure cette évaluation. Si l'étudiant.e n'a plus de FPP (pratique validée) ou si la.le FPP ne souhaite pas évaluer le DDC3, le.la FA informe le.la responsable de la formation pratique EDE de la nécessité de rechercher un.e expert.e DDC externe, - informe le secrétariat (admin@esede.ch) de la décision de l'étudiant.e de s'inscrire à la session concernée et de la nécessité ou pas de rechercher un.e expert.e DDC externe.	30 octobre	15 mars

¹ À noter que si il.elle n'a pas d'activités pédagogiques attendues sur le semestre d'automne (et qu'il.elle ne se présente pas en janvier-février), il.elle peut demander un congé d'un semestre.